COMMUNE DE ESSEGNEY



Département des Vosges

ARRETÉ: AR 2024 014

ARRETE POUR VIDE GRENIER 30 juin 2024

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L 2213-1 et L.2213-2 alinéa 1.

Vu l'article R.610-5 du Code Rural,

Considérant que le déroulement de l'opération « Vide Grenier » organisée par le Comité des Fêtes d'Essegney, rue des Clercs, rue de Bellevue, rue du Pâquis et rue Bienheureux Jean Martin Moye nécessite une réglementation de la circulation.

ARRETE

- Article 1 Le samedi 29 juin 2024, la "rue des Clercs" au niveau de la mairie sera interdite à la circulation à partir de 12h. Et le dimanche 30 juin 2024 de 00 heures à 20 heures, la circulation sera interdite dans les deux sens à tous les véhicules, rue des Clercs, rue de Bellevue, rue du Pâquis et rue Bienheureux Jean Martin Moye dans sa totalité.
- Article 2 La pose de signalisation réglementaire provisoire aux extrémités de ces rues sera réalisée par les employés municipaux.
- Article 3- Aucune déviation ne sera mise en place. Les automobilistes emprunteront les voies adjacentes.
- Article 4- Le présent arrêté sera affiché aux extrémités des rues concernées durant toute la manifestation.
- Article 5- Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essegney, le 5 avril 2024

Le Maire,